

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 10 décembre 2024

Membres en exercice : 18

Présents :

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Alexandra MAZEAS, Chloé ANDRO, Claudie SIMON, Jacqueline JAFFRY, Armelle RONARC'H

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Hervé LE COZ, Jacques DYONIZIAK, Olivier LAURAIN, Thierry ARNOULT

Absents excusés : Olivier BODILIS (procuration à Nelly VIVIEN), Christelle GUEZENGAR (procuration à Michèle BUREL), Mickaël LE COZ (procuration à Philippe RONARC'H), Christine LE GOFF LE PESQUE (procuration à Jean-Pierre KERSALE), Patrick PERENNOU (procuration à Thierry ARNOULT)

Secrétaire de séance : Mme Chloé ANDRO

Objet : Délibération n°2024-0074 – CCHPB – Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG)

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la Commune de POULDREUZIC est cosignataire d'une Convention Territoriale Globale (CTG) depuis 2020, avec la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, les communes membres, la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, le Conseil Départemental du Finistère.

La CTG est une démarche qui a pour objectif d'élaborer et mettre en œuvre un projet social de territoire. La démarche vise à associer l'ensemble des acteurs du territoire en s'appuyant sur un diagnostic partagé. Elle peut permettre aux habitants d'ainsi bénéficier de nouveaux services, d'adapter ceux-ci aux attentes et besoins de la population, pour des actions plus coordonnées, diversifiées, innovantes.

La première CTG arrivant à échéance fin 2024, les services communautaires, en lien avec les collectivités, les partenaires et les usagers, ont travaillé au renouvellement de la convention pour la période 2025-2029.

Fruit d'un travail collaboratif, participatif et concerté, la Convention présentée ce jour s'appuie sur un diagnostic partagé du territoire. Ce diagnostic et les constats qui en émergent ont permis d'identifier des enjeux pour les 5 prochaines années, autour de 4 axes thématiques :

- L'inclusion de tous les enfants
- Le soutien aux familles - la parentalité
- Le bien-être et l'épanouissement des jeunes de 11 à 17 ans
- L'accès aux Droits des familles et des jeunes (16 à 25 ans)

Les thématiques étant transversales et imbriquées entre-elles, elles permettraient une analyse et un travail touchant l'ensemble des publics du territoire. Elles permettront également d'aborder d'autres sujets tels que la mobilité, le logement, ... thématiques sur lesquelles la Collectivité et la CAF interviennent également.

Les enjeux identifiés ont été traduits en plan d'orientation et d'objectifs ci-joints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, la communauté de communes du Haut Pays Bigouden et le Conseil Départemental du Finistère ;
- **PRECISE** que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2029,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à la signer.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 16 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Chloé ANDRO



A blue ink signature of Chloé Andro, consisting of stylized initials and a long horizontal stroke.

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 18/12/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication